

MESSAGE DE PÂQUES DE MGR NOËL SIMARD

Chers diocésains, chères diocésaines,

Pâques est revenu!

C'est la fête du printemps de la vie, du printemps de Dieu, c'est la fête de la lumière, du Ressuscité. C'est la fête centrale de notre foi chrétienne. Sans la résurrection du Christ, notre foi est inutile.

Jésus passe de la mort à la vie. Avec Lui, nous passons nous aussi de la mort à la vie. Suivons les pas de Jésus Ressuscité.

Que le Seigneur passe dans nos vies. Qu'il nous fasse passer de l'obscurité, des ténèbres de l'injustice, de la haine, du terrorisme, à la lumière!

Qu'il nous fasse passer du désir de vengeance au pardon et à la miséricorde, du repli sur soi à l'ouverture et au don de soi.

Que le Seigneur Ressuscité nous donne des idées nouvelles, un élan nouveau pour témoigner de son Amour, pour sortir de nous-mêmes, afin de rejoindre ceux et celles qui sont désespérés, tristes et découragés, afin de leur apporter la joie de cette Bonne Nouvelle : Jésus est vivant, il est parmi nous!

Que Pâques fleurisse dans nos vies et nos familles comme une gerbe de lumière, de vie et de miséricorde!

+ Noël Simard, évêque de Valleyfield

MESSE CHRISMALE 2016 – HOMÉLIE DE MGR SIMARD

Le 22 mars 2016 avait lieu à la basilique-cathédrale Sainte-Cécile la messe chrismale, messe où fidèles, intervenant-e-s en pastorale, agent-e-s de pastorale et, bien sûr, diacres et prêtres, participaient afin de manifester l'unité à leur communauté diocésaine autour de leur Évêque, mais aussi où tous renouvelaient l'engagement missionnaire de leur baptême. On a aussi procédé au rite de consécration du saint chrême et la bénédiction de l'huile des malades et de l'huile des catéchumènes. Lors de cette célébration, Mgr Simard a livré l'homélie suivante:

*Isaïe 61, 1-3a; 6a; 8b-9
Apocalypse 1, 5-8
Luc 4, 16-21*

« *Le Seigneur m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres* ». Cette parole de l'Écriture que vous venez d'entendre, c'est aujourd'hui qu'elle s'accomplit (Luc 4, 21). Aujourd'hui, comme au temps de la prédication de Jésus, l'Esprit du Seigneur envoie son Serviteur porter la Bonne Nouvelle aux pauvres.

La prophétie d'Isaïe s'est accomplie dans la personne de Jésus de Nazareth. Aujourd'hui, elle s'accomplit dans la personne des disciples du Christ que nous sommes. À nous, il donne son Esprit afin que nous poursuivions sa mission aujourd'hui, en ce 21^e siècle.

Comme le souligne le pape François dans son exhortation [La joie de l'Évangile](#), Jésus constitue ses disciples en mission. Il fait d'eux des disciples missionnaires.

Le 4 mars dernier, lors d'une audience aux membres de l'Académie pontificale pour la vie, je remerciais le pape François pour le Jubilé extraordinaire sur la Miséricorde qui, c'est ce que je lui disais, produisait déjà de bons fruits et des œuvres de miséricorde. Et le pape François de me dire : « **Bravo mais rischiate, rischiate, rischiate!** » Par trois fois, il m'a dit : Risquez, risquez, risquez...

À nous prêtres, diacres, agentes et agents de pastorale, intervenants, bénévoles, religieux, religieuses, laïcs engagés, le Seigneur nous lance un appel, celui de risquer.

Risquons la foi :

L'épreuve de la foi que nous allons traverser en suivant le Christ pas à pas pendant ces trois jours du Triduum pascal, c'est l'épreuve quotidienne de la vie des disciples qui essaient de Le suivre et de vivre de sa Parole. C'est l'épreuve et le combat des chrétiens de tous les temps et de tous les lieux.

Aujourd'hui, de nombreux frères et sœurs au Moyen-Orient sont persécutés à cause de leur foi. Ici au pays, nous faisons face non seulement à un effacement culturel des références chrétiennes, fruit d'un oubli, d'une ignorance ou d'une indifférence, mais aussi d'une action militante qui cherche à évacuer le catholicisme, la religion chrétienne de l'espace public. Plus que jamais, il ne faut pas avoir peur d'afficher les couleurs de notre foi, de notre attachement au Christ, et l'attestation de notre foi et de nos valeurs se fera par l'exemple vécu. Non par une lutte idéologique ou politique, mais par la conversion permanente pour que nos pratiques soient conformes à ce que nous disons, pour que nous soyons nous-mêmes évangélisés par la Bonne Nouvelle dont nous sommes témoins.

Dans cette société sécularisée qui est la nôtre, risquons l'annonce de la Bonne Nouvelle. Et dans cette annonce qui est réellement œuvre d'Église, nous devons pouvoir nous appuyer les uns sur les autres et nous soutenir pour surmonter nos appréhensions, nos peurs, nos faiblesses...

Nous devons pouvoir compter les uns sur les autres pour garder le zèle et la joie de crier la Bonne Nouvelle au monde.

Comme le dit le pape François : « *Ne nous laissons pas voler la joie de l'évangélisation, la joie de l'espérance. Laissons le Seigneur nous parfumer avec l'huile de joie* ».

Risquons la compassion, la miséricorde :

« *Un bon prêtre doit savoir s'émouvoir de la vie des gens* », disait le pape François aux prêtres de Rome au début du mois de mars. Et cela s'applique à chacun et chacune d'entre nous. Dieu a envoyé son Fils pour guérir l'humanité, pour la régénérer... Jésus est le visage de la miséricorde du Père et à la suite du Christ, nous sommes appelés à être visage de la tendresse et de la compassion de Dieu pour l'humanité.

Jésus est envoyé par Dieu pour se mettre en chacun de nous, pour nous libérer, pour guérir les cœurs brisés, pour alléger nos fardeaux, pour soigner le cœur humain et le guérir de ses maux, de ses péchés. Pour cela, il nous faut, prêtres et ministres ordonnés, de façon toute particulière, nous émouvoir, nous engager dans la vie des gens, nous impliquer dans leurs problèmes.

Un cœur qui s'émeut, c'est un cœur qui souffre avec et pour les personnes. La souffrance pastorale est une forme de miséricorde. À l'image du Bon Berger, le prêtre est un homme de miséricorde et de compassion, proche de son peuple et serviteur de tous et toutes : comme pasteurs, nous devons donner beaucoup de miséricorde.

Dans toute l'Église, c'est le Jubilé de la Miséricorde. C'est une consigne donnée à tout le peuple de Dieu : « *Soyez miséricordieux comme le Père* ». C'est à nous, ministres de l'Église, de garder ce message vivant, surtout dans nos prédications, dans nos gestes, dans les signes sacramentaux, dans les choix pastoraux (comme le choix de redonner la priorité au sacrement de la réconciliation), dans les œuvres de miséricorde.

Avoir un cœur qui s'émeut, c'est accueillir et écouter celui ou celle qui est blessé dans sa vie, c'est soigner les blessures. Il y a tant de gens blessés par les problèmes matériels, par les scandales, par les séductions et illusions du monde. Nous les prêtres, nous devons être proches de ces gens, auprès d'eux pour leur témoigner la miséricorde de Dieu. Un cœur qui s'émeut est un cœur touché par la grâce, la bonté de Dieu : le curé d'Ars a touché le cœur des gens parce que lui-même avait été touché au cœur.

Connaissions-nous les blessures de nos paroissiens et paroissiennes? Sommes-nous proches d'eux? Combien, parmi nous, pleurent devant la souffrance d'un enfant, devant la destruction d'une famille, devant tant de personnes qui souffrent d'être mal-aimées, de ne pas être aimées? Avons-nous perdu nos larmes? Sommes-nous capables, comme le Bon Samaritain, de nous arrêter devant nos frères blessés et de les accompagner? Combien de fois il nous arrive de passer outre, de les éviter en trouvant des justifications, des excuses?

Risquons la Mission :

Jésus est envoyé. Nous sommes envoyés. Les prêtres, collaborateurs des évêques, sont envoyés. Les diacres, les agentes et agents de pastorale, les intervenants, bénévoles, laïcs et religieux, nous sommes tous envoyés. Osons le virage missionnaire, osons inventer des voies nouvelles pour annoncer le Christ, sortons de nos habitudes et de nos façons de faire pour rejoindre les personnes qui ont pris des distances face à l'Église et à nos communautés, et qui ont soif de bonheur et qui veulent un sens à leur vie.

Membres du Peuple de Dieu, nous sommes tous sollicités pour assurer la mission du Christ avec confiance. Mais certains sont appelés à un service spécial. Ce soir, je vous invite, vous tous ici réunis, à prier pour les prêtres que Dieu nous a donnés pour nous conduire, nous enseigner et nous sanctifier.

Pour oser, risquer, tournons-nous vers Dieu qui, en Jésus, nous donne sa force qui est « avec nous jusqu'à la fin des temps ». La présence du Christ est la force du combattant de la foi. Elle nous est manifestée sacramentellement par les huiles que je vais bénir et consacrer comme signes de la force de sa mort et de sa résurrection, appliquées à toutes les situations de notre vie.

L'huile des catéchumènes est le signe de la force donnée dans le combat de la conversion et du passage à une nouvelle vie. L'huile des malades, pour ceux qui sont confrontés à l'épreuve de la maladie ou aux infirmités de la vieillesse, donne la force qu'il faut pour affronter la douleur et la mort avec sérénité et confiance, comme une offrande d'amour qui donne sens à ce qu'ils vivent.

Le saint Chrême, signe du don de l'Esprit Saint, consacre les prêtres et tous les disciples du Christ baptisés et confirmés.

Ce soir, chers frères prêtres, je tiens à vous exprimer ma fidèle affection et ma reconnaissance pour votre disponibilité à répondre généreusement aux responsabilités qui vous sont confiées, et pour votre dévouement constant au service du peuple de Dieu dont vous avez la charge.

Grâce à vous, et dans un contexte de temps difficiles, notre Église reste vivante et dynamique. À vous, diacres permanents, à vos épouses et vos familles, je veux redire ma reconnaissance pour votre engagement dans la mission commune au service de l'Évangile. À vous aussi, agentes et agents de pastorale, intervenants et intervenantes, catéchètes bénévoles, religieux et religieuses, laïcs engagés, mille mercis pour votre précieuse collaboration et votre témoignage de foi, spécialement auprès des jeunes.

À vous tous présents et aux communautés que vous représentez, que ce Triduum pascal vous donne l'occasion de marcher dans les pas du Ressuscité, de passer avec Lui des ténèbres à la lumière, de la mort à la Vie, de la tristesse à l'espérance et à la joie.

Que le Ressuscité vous garde actifs à sa suite et engagés à être des témoins de la miséricorde et de la tendresse de Dieu!

AMEN

† Mgr Noël Simard

ACCUEIL DE FAMILLES DE RÉFUGIÉS



Une quarantaine de personnes ont participé à la soirée d'information sur l'accueil de familles réfugiées à l'Édifice Raphaël-Barrette, le jeudi 17 mars.

Cette rencontre a permis de mieux comprendre le processus d'accueil. Nous constatons que l'accueil de réfugiés se fait continuellement par des groupes préoccupés par le sort de ces personnes.

L'arrivée des familles syriennes nous amène à nous impliquer plus activement dans l'accueil de familles qui se retrouvent sans domicile, confinées dans des camps ou exilées dans des pays voisins débordés par

le flot d'une population nomade et errante. Suite à ces informations, le Comité organisateur va réfléchir aux prochaines actions à prendre et vous informera au fur et à mesure. Il y aura certainement des initiatives d'accueil de familles réfugiées prochainement dans la région qui demanderont la solidarité de l'ensemble de la population.

Émile Duhamel

Pour le comité organisateur

MGR PERCIVAL CAZA 1976-2016

Le diocèse de Valleyfield était déjà passablement éprouvé par le décès de son évêque Mgr Guy Bélanger, le 15 octobre 1975, puis du procureur du diocèse, M. le chanoine Lionel Moreau, décédé accidentellement en Floride le 11 janvier 1976, voilà que [Mgr Percival Caza](#) allait à son tour à la rencontre de Celui qu'il avait suivi avec dignité et générosité :

Il y a donc 40 ans, le 12 mars 1976, le 4^e évêque du diocèse décédait à l'âge de 79 ans. Né à Saint-Anicet le 13 août 1896, [Percival Caza](#) aura servi l'Église de Valleyfield fort de son érudition, son ouverture d'esprit et son désir d'actualiser les intentions prometteuses du Concile Vatican II chez nous.

Ordonné prêtre le 29 juin 1922, il a par la suite enseigné et servi comme évêque auxiliaire de Mgr Joseph-Alfred Langlois celui-là même qui l'avait ordonné le 7 août 1948 dans la cathédrale de Valleyfield.

D'allure aristocratique qui pouvait lui donner une attitude distante, son amabilité et son accueil le rendaient vite attachant, tout en procurant des échanges agréables.

En 1966, déjà coadjuteur au décès de Mgr Langlois, il devient évêque en titre du diocèse. Étant déjà âgé, son règne de courte durée – 3 ans – lui aura permis de continuer à donner aux laïcs cette conscience de leur mission indispensable dans l'Église, différente de celle des prêtres et tellement complémentaire. Contribution dont le diocèse continue de bénéficier dans sa volonté de faire Église autrement.

S'étant retiré chez les pères de la Fraternité sacerdotale à Léry, c'est dans la quiétude, gardant dans son cœur tous les diocésains et diocésaines qu'il s'est éteint.

Sa devise était: *Omnia in omnibus Christus* « *Le Christ, tout en tous* ».

Ses funérailles furent célébrées dans la cathédrale de Valleyfield, présidées par son ami de longue date, le cardinal Paul-Émile Léger. Il repose dans la crypte de la cathédrale.

Merci Mgr Caza pour votre amour du Christ et de l'Église.

André Lafleur,

Vicaire général



TÉMOIGNAGES:

de l'abbé Luc Beaudin qui a été son secrétaire durant plusieurs années

«J'ai beaucoup aimé travailler avec lui. Le Concile l'a beaucoup marqué. Il avait un esprit ouvert et la liturgie qui passait du latin au français lui a beaucoup plu. Il a cependant été très attentif et critique face aux traductions. Il a été très ouvert à toutes les suggestions qu'on pouvait lui faire.»

de l'abbé Richard Wallot

«J'ai été secrétaire et cérémoniaire de Mgr Percival Caza durant deux ans (1964-66). C'est grâce à lui que j'ai appris à connaître les paroisses et les prêtres du diocèse.

Il a toujours été très bon pour moi. C'est lui qui m'a obtenu de Rome l'indult permettant que je puisse être ordonné prêtre malgré mes ... 22 ans et demi. Et c'est au retour de la troisième session du Concile Vatican II qu'il m'a ordonné à la cathédrale Sainte-Cécile le 12 décembre 1964.

Je me souviens des conversations à table à l'évêché: bien qu'assez éloigné idéologiquement de Mgr Langlois, il était toujours très délicat avec lui, mais par son humour et ses taquineries, il savait passer des messages...

Je me rappelle surtout qu'au retour de chaque session du Concile Vatican II, et après la publication des décrets et décisions conciliaires, notamment pour la réforme liturgique, Mgr Caza profitait de la retraite diocésaine des prêtres (à l'époque, cela durait au moins 5 jours) pour donner des conférences qui avaient été élaborées avec Mgr Hozaël Aganier, son vicaire général. C'est vraiment Mgr Caza qui a communiqué l'impulsion de la mise en œuvre de la réforme conciliaire dans le diocèse, d'accord en cela avec ses confrères et amis les évêques de Saint-Jean-Longueuil (Mgr Gérard-Marie Coderre) et de Saint-Jérôme (Mgr Frenette): ensemble, ils formaient un beau trio d'évêques ouverts à la modernité qui ont contribué au leadership de l'épiscopat canadien au Concile. Lorsqu'ils se rencontraient, nous avions droit à des conversations animées et joyeuses.

Suite à sa démission et sa retraite à Ville de Léry, j'ai eu l'occasion de le revoir à plusieurs reprises, alors qu'il m'invitait à prendre le repas avec lui dans un bon restaurant de Châteauguay... mais aussi à prier l'office divin!»

Richard Wallot, prêtre

SITUATION DE L'EUTHANASIE ET DU SUICIDE ASSISTÉ AU CANADA

Présentation faite par Mgr Noël Simard, D.Th. Évêque de Valleyfield, Canada, à l'Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la vie tenue au Vatican du 3 au 5 mars 2016.

La maladie, la souffrance et la mort sont d'exigeantes réalités de notre commune humanité. Elles s'inscrivent dans le déroulement normal de chaque vie humaine et suscitent des questions incontournables et profondes comme celles de leur raison d'être et du pourquoi de la vie. Nous sommes tous et toutes confrontés à ces grandes réalités, que ce soit dans nos familles, dans nos relations personnelles ou dans nos occupations professionnelles. Nous comprenons que notre société veuille chercher des réponses aux questions cruciales de la souffrance et de la mort et leur apporter des remèdes ou des solutions. Mais encore faut-il que ces solutions cherchent à la fois le bien de la personne mourante et celui de la collectivité (familles, institutions hospitalières, professionnels de la santé, aidants naturels, etc.) et s'inscrivent dans la reconnaissance de la dignité inhérente de tout être humain, dignité qui n'est pas altérée ou diminuée par la perte de la conscience ou d'autres capacités physiques ou intellectuelles.

En effet, cette dignité ne dépend pas de la santé physique ou mentale, de l'autonomie ou de l'utilité pour la société; elle se fonde sur la valeur intrinsèque de chaque personne humaine. La recherche de remèdes ou de solutions ne peut s'effectuer que dans le respect de la vie et la sollicitude pour autrui, sollicitude qui vient du fait que nous sommes des êtres de relation, capables d'aimer et de prendre soin des autres. Nous sommes interdépendants; nous avons besoin les uns des autres pour traverser les moments difficiles et trouver le soutien nécessaire pour affronter la douleur et la mort. En outre, nous avons une responsabilité particulière pour les gens faibles et démunis qui espèrent trouver dans la société cette solidarité essentielle non seulement à leur survie, mais à une vie digne. « Le fait de prendre soin...demande bonté, demande d'être vécu dans la tendresse... Nous ne devons pas avoir peur de la bonté, de la tendresse » (Pape François, 19 mars 2013). Comme l'écrit si bien saint Jean Paul II, « La demande qui monte au cœur de l'être humain dans sa suprême confrontation avec la souffrance et la mort, spécialement quand il est tenté de se refermer dans le désespoir et presque de s'y anéantir, est surtout une demande d'accompagnement, de solidarité et de soutien dans l'épreuve. C'est un appel à l'aide pour continuer d'espérer, lorsque tous les espoirs humains disparaissent » (*Évangile de la vie*, n.67).

I- L'EUTHANASIE ET L'AIDE AU SUICIDE : LA SITUATION AU CANADA

1- Une remarque générale :

Il y a, au Canada, une acceptation croissante de la mort provoquée, ce qui indique une maladie grave et rampante dans le tissu même de notre société. Les efforts pour légaliser les pratiques de l'euthanasie et de l'aide au suicide indiquent malheureusement les symptômes de cette maladie et font oublier les causes qui la sous-tendent. Nous devons nous

poser la question du pourquoi. Pourquoi ce changement profond d'attitude envers l'euthanasie? Qu'est-ce que ce changement nous révèle de nous-mêmes? Qu'est-ce qu'il nous dit à propos de nos valeurs, de nos croyances et de notre vouloir-vivre ensemble? Qu'est-ce qu'il nous révèle de nos attitudes à l'égard des expériences fondamentales telles que la souffrance, la finitude, la dépendance et le mourir; que nous dit-il de nos ressources morales et spirituelles?

Beaucoup de raisons peuvent expliquer l'appui croissant que reçoivent l'aide au suicide et l'euthanasie. On pourrait parler de la perte du sens de la vie et de la foi. Mais dans notre société post-moderne, ce qui prime, c'est la valeur accordée à la liberté individuelle et à l'autonomie personnelle. Les tenants de l'euthanasie et de l'aide au suicide apportent comme argument que ces pratiques manifestent de la compassion aux malades qui sont en phase terminale et évitent la discrimination contre ceux et celles qui sont incapables de se donner la mort eux-mêmes. Plusieurs considèrent inhumain de demander à des personnes de souffrir les ravages de la détérioration physique et psychologique et d'attendre que la mort survienne pour mettre fin à leur souffrance; ces derniers estiment qu'une mort rapide exprime plus de compassion qu'une mort retardée ou 'prolongée'. Pour la plupart des gens qui supportent la mort assistée, le choix du comment et de l'heure est un droit fondamental et l'expression ultime de l'autodétermination de la personne.

2- Quelques faits marquants du débat sur l'euthanasie et le suicide assisté au Canada

L'AFFAIRE SUE RODRIQUEZ:

Atteinte de la maladie de Lou Gehrig, ou sclérose latérale amyotrophique, maladie incurable qui attaque le cerveau et la moelle épinière et bloque certaines fonctions comme la marche, la parole, la respiration, Sue Rodriguez demandait en 1993 qu'on autorise quelqu'un à l'aider légalement à mourir. La Cour suprême du Canada a maintenu l'interdiction du Code criminel canadien par une faible majorité de 5 à 4. Une majorité de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a fait de même en octobre 1993, jugeant que cette affaire créerait un précédent lourd de conséquences. Malgré cette interdiction et défiant le Code criminel, un médecin dont l'anonymat a été maintenu a assisté cette femme à mourir, en février 1994. Il n'y a pas eu d'enquête ni poursuite légale.

LE CAS ROBERT LATIMER:

En octobre 1993, Robert Latimer, un fermier de Wilkie, en Saskatchewan, tue sa fille Tracy par empoisonnement à l'oxyde de carbone. Lourdemment handicapée par une paralysie cérébrale, cette adolescente de 12 ans ne pouvait pas parler, ni marcher, ni s'alimenter seule. Le procès de Robert Latimer pour meurtre en novembre 1994 s'est conclu par une sentence à la peine maximale, soit à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans. Ce procès a suscité un grand débat sur l'euthanasie et s'est terminé par le verdict de la Cour suprême du Canada qui, le 18 janvier 2001, a confirmé la peine de prison à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans.

1993 : NANCY B.:

Victime du syndrome de Guillain-Barré, cette jeune Québécoise ne peut tolérer l'idée de vivre paralysée et clouée à un lit d'hôpital pendant des années. Elle fait appel à la Cour supérieure du Québec pour obtenir le droit d'être débranchée des appareils qui la maintiennent en vie à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle gagne sa cause et est débranchée et meurt dans la plus grande discrétion. Ce qui a été principalement invoqué fut l'autonomie de la personne et le droit de refuser un traitement.

DÉCEMBRE 1994 :

Sont publiés les résultats d'un sondage Gallup effectué auprès de 1002 Canadiens adultes : 50% sont d'accord pour mettre fin à la vie d'un enfant qui souffre d'une maladie incurable, 35% sont contre et 15% n'ont pas d'opinion. 76% sont en faveur du l'aide au suicide par un médecin, 16% s'y opposent et 8% n'ont aucune opinion.

JUIN 1995 :

Un comité spécial du Sénat sur l'euthanasie et l'aide au suicide se prononce sur la question après des mois de débats à la fois juridiques, sociaux, médicaux et philosophiques. La majorité des membres du comité maintient la criminalité de l'euthanasie et de l'aide au suicide.

DE 1993 À 2015: LA CAUSE CARTER ET TAYLOR :

Kay Carter et Gloria Taylor, deux dames gravement malades de la province de Colombie-Britannique, entreprennent des recours devant les tribunaux de la Colombie-Britannique pour obtenir le droit à un soutien médical afin de mettre fin à leur vie. Après avoir obtenu gain de cause en première instance, elles essuient un refus à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, Cour qui maintient que l'interdiction de l'aide au suicide contenu à l'article 241b) du Code criminel du Canada ne contrevient pas à la Charte des droits et libertés. Entretemps, Kay Carter a obtenu une aide au suicide en Suisse, tandis que Gloria Taylor est finalement morte d'une infection. Leurs descendants et l'Association des libertés

civiles de Colombie-Britannique ont toutefois poursuivi les procédures devant la Cour suprême du Canada. Ce plus haut tribunal canadien devait décider si les articles du Code criminel qui criminalisent l'aide médicale à mourir devaient être annulés et si les provinces pouvaient promulguer des lois autorisant l'aide médicale à mourir. En d'autres mots, ce tribunal devait trouver une solution aux enjeux du droit des patients et des compétences exclusives des provinces en matière de santé.

La province de Québec est entrée de plain-pied dans le débat en adoptant le 4 juin 2014 la loi 52 qui, dans le respect de plusieurs critères et conditions du côté du patient et du corps médical, autorise un médecin à provoquer le décès d'un patient gravement malade et en phase terminale par l'administration d'un médicament. Pour contourner le Code criminel, le Québec défend la position que le suicide assisté par un médecin ou l'euthanasie assistée est un soin de santé qui relève des compétences exclusives des provinces. Le gouvernement québécois a estimé que cette loi, qui permet la soi-disant « aide médicale à mourir » est constitutionnelle, puisqu'elle a été adoptée dans le cadre de ses compétences en matière de santé. Cette loi 52 établit les règles sur l'aide médicale à mourir et aussi des dispositions sur les soins palliatifs et les directives médicales anticipées.

Le 6 février 2015, la Cour Suprême du Canada a déclaré inconstitutionnelles les dispositions actuelles du Code criminel interdisant l'aide au suicide. Cette plus haute instance juridique a donné 12 mois au gouvernement canadien pour rédiger une nouvelle loi sur l'aide médicale à mourir. Et récemment le gouvernement fédéral a demandé que ce sursis soit prolongé de 6 mois, et donc jusqu'au mois d'août 2016, question de lui donner plus de temps pour rédiger ladite loi. La Cour Suprême a accepté cette demande, mais seulement pour quatre mois, et donc jusqu'au mois de juin 2016. D'ici cette date, des malades qui voudront mettre fin à leurs jours pourront s'adresser à la Cour supérieure d'une province pour obtenir une dérogation. Cette exemption individuelle est motivée – aux dires de la majorité des juges de cette Cour – par un souci d'équité et de compassion. Au Québec, la loi 52 concernant les soins de fin de vie continuera de s'appliquer. L'extension ou le sursis de quatre mois ne remet pas en question sa légalité ou son application qui a débuté le 10 décembre 2015. Il est significatif de noter que quatre juges de la Cour suprême (sur 9), tout en étant d'accord avec l'extension, n'accorderaient pas d'exemption individuelle ni d'exemption à la loi 52 du Québec. Et avec raison, ils donnent comme argument que déterminer « quand il devrait être légal de poser des gestes qui constitueraient autrement une conduite criminelle », comme le fait de tuer quelqu'un, est un enjeu complexe qui ne peut se régler à la pièce devant des juges.

II- LES OPPOSANTS À L'EUTHANASIE ET À L'AIDE AU SUICIDE

Depuis l'affaire Sue Rodriguez en 1993, beaucoup de groupes non confessionnels et confessionnels se sont opposés vigoureusement aux pratiques de l'euthanasie et de l'aide au suicide et à leur décriminalisation. Ils n'ont cessé d'intervenir auprès des tribunaux pour contrer la légalisation de ces actes. Beaucoup de prises de position ont été faites par les évêques catholiques du Canada et ceux du Québec : lettres aux députés et aux premiers ministres, mémoires présentés à des commissions parlementaires, communiqués de presse, articles dans les journaux, organisations de marches nationales et provinciales, etc.

Le 19 septembre 2013, au nom de l'Assemblée des évêques du Québec, Mgr Pierre Morissette et moi-même présentions un mémoire à la Commission de santé et des services sociaux dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 52 *Loi concernant les soins de fin de vie*. Dans la conclusion de notre mémoire, nous lançons un appel au refus de l'aide médicale à mourir et à la promotion des soins palliatifs : « En réponse aux souffrances physiques, affectives et morales des personnes souffrant de maladies débilitantes graves, des personnes sérieusement handicapées et des grands malades, dont ceux en phase terminale, nous appelons tous les Québécois et Québécoises, spécialement nos députés, à promouvoir les soins palliatifs et à refuser l'aide médicale à mourir qui n'est pas un soin et qui n'est rien d'autre que l'euthanasie. Une culture de la vie, dans laquelle chaque personne se sent responsable du bien-être des autres jusqu'à leur mort naturelle, doit inspirer davantage notre système juridique et nos services sociaux et de santé. Le Québec a davantage besoin d'une aide au mourant que d'une aide à mourir » (pp.5-6).

L'Organisme catholique pour la vie et la famille dont la directrice est Mme Michèle Boulva ainsi que l'Euthanasia Prevention Coalition dont le directeur est M. Alex Schadenberg ont accompli un travail inestimable de sensibilisation, d'information et de promotion de la vie et du respect de la dignité de la personne dans la lutte contre l'euthanasie. Sont nés des groupes de laïcs qui se sont faits le porte-parole des personnes vulnérables et des mourants, tels que Vivre dans la dignité et le Collectif des médecins contre l'euthanasie. Alors que plusieurs élus fédéraux et provinciaux clament qu'il y a un consensus au Canada pour la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté, ces groupes ont montré qu'il y a une forte opposition de la part des médecins, spécialement ceux qui œuvrent dans les soins palliatifs. À la suite de l'entrée en vigueur de la loi 52 au Québec, les directions de toutes les maisons de soins palliatifs ont déclaré qu'elles n'offriraient pas l'aide médicale à mourir dans leur institution ou centre. Et suite aux décisions de la Cour Suprême, Vivre dans la dignité et le Collectif des médecins contre l'euthanasie ont fait savoir qu'ils continueront leur travail pour s'assurer de la protection de la vie humaine, spécialement des

personnes en situation de vulnérabilité : « nous poursuivons, disent-ils, notre mission pour la reconnaissance de la dignité de tous les citoyens et citoyennes de notre pays jusqu'à leur mort naturelle; et nous continuerons de défendre le droit des médecins et membres du personnel de santé de refuser de pratiquer l'aide médicale à mourir ou d'y collaborer d'une quelconque façon ».

Pour sa part, la Conférence des évêques catholiques du Canada lançait le 28 septembre 2014 une campagne d'éducation et de mobilisation ayant pour thème : « Un amour qui donne vie – Campagne en faveur des soins palliatifs et des soins à domicile : contre l'euthanasie et le suicide assisté ». Le 29 octobre 2015, la Conférence des évêques catholiques du Canada et l'Alliance évangélique du Canada ont publié une *Déclaration commune sur l'euthanasie et le suicide assisté*, déclaration qui a été appuyée par plus de 30 dénominations chrétiennes, de même que par plus de 20 dirigeants juifs et musulmans à travers le Canada. La *Déclaration* préconise les soins palliatifs, le respect de la dignité de la personne humaine et du caractère sacré de toute vie humaine, la solidarité humaine et le soutien psychologique, spirituel et émotionnel comme l'unique réponse éthique et morale pour les soins en fin de vie. Les signataires de cette *Déclaration* se portent à la défense des personnes défavorisées, malades, handicapées ou mourantes dont la vie est jugée moins digne que celle des autres par les pratiques de l'euthanasie et du suicide assisté; ils rappellent aussi que « les systèmes de santé doivent continuer de promouvoir une éthique de défense de la vie. Les professionnels de la médecine sont formés pour aider les malades à se rétablir et à rehausser leur qualité de vie. Ils ne sont pas formés pour administrer la mort et ce n'est pas ce qu'on attend d'eux ».

Et tout dernièrement, en décembre 2015, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec publiait une lettre pastorale aux catholiques du Québec intitulée « Approcher la mort avec le Christ ». Cette lettre est accompagnée d'un parcours de réflexion en cinq étapes sur les soins de fin de vie à la lumière de la Parole de Dieu. Dans cette lettre, les évêques du Québec réaffirment clairement que « la nouvelle loi désignée sous le nom d'aide médicale à mourir est, en vérité, l'euthanasie sur demande. Ce n'est pas un soin et ne devrait jamais être associé, de quelque façon que ce soit, aux véritables soins de fin de vie que sont les soins palliatifs » (n.2).

CONCLUSION

Au Canada, l'euthanasie et le suicide assisté sont à nos portes. Les tenants de ces actes ont misé sur le rappel des droits et libertés individuelles, sur l'autodétermination de la personne, mettant ainsi en veilleuse le bien commun et les valeurs fondamentales nécessaires à la protection de toute vie humaine et au bon vivre ensemble. Ils ont de plus créé une confusion dans le langage, vidant ces actes mortifères de leur connotation morale ou éthique et de leur signification périlleuse pour le bien commun.

Comment réagir comme chrétien ou chrétienne, comme personne de bonne volonté, face à la légalisation de telles pratiques? Premièrement, il faut rappeler que ces actes, même s'ils deviennent légalement admis ou permis, demeurent moralement inacceptables. Tout catholique, avant d'agir, se doit de former son jugement de conscience, non pas à partir d'une loi civile qui permet des gestes moralement mauvais, mais à partir de la loi de Dieu inscrite dans son cœur et qui lui demande de protéger et de respecter la vie humaine jusqu'à sa fin naturelle. Deuxièmement, il faut redoubler d'efforts pour promouvoir les soins palliatifs, insister qu'ils soient accessibles à tous et refuser qu'ils incluent l'aide médicale à mourir qui n'est pas un soin.

Troisièmement, une très grande vigilance sera nécessaire pour contrer et dénoncer les abus et les dérapages qui vont survenir malgré les promesses de balises, de garanties et d'encadrement des pratiques. Une fois qu'une offense criminelle devient une pratique médicale acceptable ou un droit personnel, une fois que des médecins pourront mettre fin à la vie de personnes dont la vie est jugée difficile ou intolérable, il sera inévitable que des pressions soient faites sur les patients ou les membres des familles pour demander l'euthanasie. Le prétendu « droit à l'euthanasie » deviendra un devoir. De plus, d'autres pressions seront faites sur les médecins dits récalcitrants et qui refuseront de pratiquer l'euthanasie. Ceux-ci auront besoin de notre soutien lorsqu'ils invoqueront, le moment venu, le droit à l'objection de conscience.

Enfin, comme catholiques, nous nous devons de nous porter à la défense des membres les plus vulnérables de notre société. Plus que jamais, il nous faut entendre les appels répétés du pape François à être solidaires de ceux et celles qui se trouvent dans les périphéries de nos communautés, comme les personnes souffrant d'une maladie débilante grave comme la maladie d'Alzheimer, les personnes handicapées, les personnes marginalisées ou exclues de notre dialogue social. Il nous paraît primordial que ces personnes ne soient l'objet d'aucune pression et ne subissent aucune discrimination en raison de leur état ou de leur qualité de vie jugée trop pauvre ou presque inexistante.

Nous sommes conviés à la promotion d'une culture de la vie, dans laquelle chaque personne se sent responsable du bien-être des autres jusqu'à leur mort naturelle. À l'exemple du Bon samaritain qui a pris soin de son frère blessé et à moitié mort sur la route, faisons preuve de solidarité, d'amour et de vraie compassion. Car plus une société manifeste sa sollicitude pour ses membres les plus faibles et vulnérables, plus elle montre sa grandeur.

Présentation faite à l'Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la vie tenue au Vatican du 3 au 5 mars 2016.

SONT ENTRÉS DANS LA MAISON DU PÈRE

SOEUR JEANNE D'ARC BEAUDOIN, CND, décédée à l'Accueil Marguerite-Bourgeois de Québec, le 16 février 2016, à l'âge de 91 ans, dont 67 ans de vie religieuse. Les funérailles ont eu lieu le 20 février dernier à l'église Saint-Sacrement de Québec. Elle était la sœur de Mme Réjane Beaudoin, qui a été agente de pastorale.

M. BERNARD «BERNIE» BRUNET - décédé le 18 mars 2016, à l'âge de 88 ans. Il était l'époux de Muriel Cairncross, décédée le 5 février dernier. Une célébration de la Parole a eu lieu le samedi 16 mars à l'église Saint-Malachie d'Ormstown. M. Brunet était propriétaire des Monuments Brunet Ormstown, et membre de la chorale de Saint-Malachie depuis 1939. Il avait reçu l'Ordre du Mérite diocésain le 30 mars 2014.

MME MARIETTE CARRIÈRE, décédée le 23 février 2016 à l'âge de 72 ans. Elle a été cuisinière au Camp des prêtres pendant plusieurs années.

MME GEORGETTE FLEURENT-ROY, décédée le 17 mars 2016 à l'âge de 83 ans, épouse de feu Jean Roy. **Elle était la mère de Mme Lise Lavigne, épouse de M. Gilles Lavigne, économe au Centre diocésain.** Les funérailles auront lieu le 2 avril à 10h30 à l'église St-Louis de France, Terrebonne.

M. RAYMOND GODIN - décédé à Salaberry-de-Valleyfield, le 19 mars 2016 à l'âge de 91 ans et époux de Mme Annette Carignan. Il était le père de Mme Denise Godin-Dostie, mairesse de Les Coteaux. Les funérailles auront lieu le samedi 2 avril à 13h en l'église Immaculée-Conception de Bellerive

SÉGUIN M. LIONEL - décédé le 4 mars 2016, à l'âge de 88 ans, époux de Mme Rita Thauvette. Les funérailles ont eu lieu le samedi 12 mars 2016, en l'église Sainte-Madeleine de Rigaud. Il avait été président de la Société Saint-Jean-Baptiste diocésaine et très dévoué au diocèse.

MME SUZANNE TARDIF - décédée le 21 mars 2016 à l'âge de 65 ans à la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges. **Elle a été secrétaire de paroisse durant 26 ans à la paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal.** Les funérailles auront lieu le samedi 2 avril à 14h en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal. L'accueil pour les condoléances se fera à 13h.

M. AMABLE YELLE - décédé le 16 mars 2016 à l'âge de 86 ans, époux de Mme Edna Boulerice. Ses funérailles ont été célébrées le 23 mars à l'église Saint-Chrysostome. M. Yelle a toujours été très impliqué auprès de sa paroisse (Saint-Padre-Pio). Il avait reçu l'Ordre du Mérite diocésain en février dernier.

Nos prières et sympathies vont aux familles éprouvées!

ÉVÉNEMENTS À VENIR

3 avril, 19h30	DIMANCHE DE LA MISÉRICORDE à la basilique-cathédrale. Chaque paroisse soulignera cette fête d'une façon spéciale.
9 avril, 9h30	Quand le silence nous appelle – Entretien avec le P. Michel Boyer, franciscain, salle des Œuvres (arrière bas.-cathédrale) 450-747-4031
11 avril 19h	Soirée sur la Miséricorde animée par les Équipes NET. Paroisse Ste-Marguerite d'Youville, Châteauguay. 450-691-6600
20 avril, 18h30	Souper-bénéfice pour les Œuvres de l'Évêque, Centre communautaire de l'Île Perrot. 450-373-8122
27 avril, 18h30	Souper-bénéfice pour les Œuvres de l'Évêque, sous-sol église Saint-Pie-X, Salaberry-de-Valleyfield. 450-373-8122
30 avril, 19h	CONCERT GRÉGORIEN CONTEMPORAIN, avec Dom Minier + prélude Dom André Laberge, église Saint-Clément, Beauharnois 450-427-7277
4 mai, 18h30	Souper-bénéfice pour les Œuvres de l'Évêque, sous-sol église Our Lady of Perpetual Help, Châteauguay. 450-373-8122
15 mai, 11h	50 ^e anniversaire d'ordination de l'abbé Luc Beaudin, église Saint-Zotique. Brunch à 13h au Club de Golf. 450-267-3666.
15 mai 14h	CONFIRMATION DES ADULTES en la fête de la Pentecôte, basilique-cathédrale Sainte-Cécile.
20 mai, 10h30	Messe des Marguerites, basilique-cathédrale Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.
28 mai	Grand Méchoui du Café des Deux Pains, sous-sol de l'église Saint-Pie-X. Coût : 35\$ 450-371-8909
29 mai, 10h30	Jubilé des diacres à la basilique-cathédrale Sainte-Cécile.

Éditeur : Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield
Responsable : Suzanne Crête-Legault, répondante aux communications
Affiliation : Membre de [l'Association des médias catholiques et œcuméniques](#)
Dépôt légal à Bibliothèque et Archives Canada
10 numéros par année, publiés à la fin des mois de septembre à juin inclusivement.
Coût : 25\$ /an au Canada.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD Service des Communications

11, rue de l'Église,
Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 1J5

Tél. 450-373-8122 poste 217 info@diocesevalleyfield.org